

Décès d'un bambin: un manque de personnel, dit le syndicat



La mort de l'enfant était survenue moins d'un mois après avoir fait l'objet d'un signalement à la DPJ.

Archives La Presse



[Denis Villeneuve](#)

Le Quotidien

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'inscrit en faux contre les propos de la présidente directrice générale du CIUSSS, Martine Couture, lorsque cette dernière affirme que la mort d'un bambin de 20 mois n'est pas liée à des problèmes de ressources au sein de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Selon Line Brie, représentante politique pour la région de l'APTS, les intervenants au sein de la DPJ ont été très affectés et déchirés par la mort de l'enfant et rappelle qu'ils vivent toujours dans la crainte qu'un tel événement se produise.

Selon elle, il est reconnu dans le milieu des centres jeunesse que le nombre de signalements de cas connaît une hausse du nombre de signalements autour des mois de mai et juin juste avant la fin des classes, un phénomène global qui s'est reproduit en mai 2016, période où l'enfant de 20 mois est décédé. Rappelons que la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a noté dans son rapport que 23 jours après le signalement le dossier de l'enfant était en attente d'un premier contact.

Mme Brie affirme qu'en mai ou juin l'an dernier, le syndicat CSN qui représentait les intervenants de la DPJ ont logé une demande pour l'ajout de ressources afin de faire face à la hausse du nombre de signalements. « Il y a eu au printemps 2016 des demandes pour avoir plus de personnel supplémentaire en renfort sur le terrain et les demandes ont été refusées », soutient Mme Brie. Or, à la suite du décès de l'enfant, la direction de la DPJ aurait finalement décidé d'ajouter huit personnes en surcroît de travail, selon l'expression utilisée.

La représentante syndicale rappelle qu'au moment de l'étude du projet de loi 10 créant les CIUSSS, des représentations nombreuses ont eu lieu visant à exclure les directions régionales de la protection de la jeunesse de cette superstructure.

Selon elle, le contexte budgétaire qui prédomine depuis 2013-2014 avec des amputations de budget de l'ordre de trois à cinq millions \$ dans le réseau a pu avoir des effets sur le fonctionnement de la DPJ.

Par ailleurs, Mme Brie a mentionné que la directrice de la DPJ, Sonia Boivin, a été mutée à un autre poste il y a un mois et remplacée par Caroline Gaudreault, une dame qui provient du milieu des centres jeunesse.

Partager 4

Tweeter

G+1 0

[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)